

# Commune de Dunières



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

### ORDRE DU JOUR :

- Appel des conseillers municipaux - quorum
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la dernière séance

### TRAVAUX

- Le Crouzet - Travaux AEP, réseaux secs, épuration : choix de l'entreprise
- Le Crouzet : dissimulation Basse Tension
- Le Crouzet : enfouissement Telecom
- Le Crouzet : éclairage public
- Le Crouzet : programme de coupe 2021
- Extension électrique Rue des Côtés - PC DELAIGUE-JAMES
- Réparation du chauffage du Centre de Tri

### FONCIER

- Régularisation foncière Rue du Château avec M. GOUY
- Transfert voirie Lotissement Le Château - Cts ROUCHON
- Acquisition chemin piétonnier - Rue du Onze Novembre à M. BARNOUIN

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Fonds de concours CCPM - acompte 4
- PLU - avenant n°2
- Subvention borne numérique tactile LEADER
- Installation camion KEBAB - droit de place

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place d'un panneau interdiction de stationner sauf livraison - Avenue de la Gare
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau du SEM et du SES
- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

- Appel des conseillers municipaux - quorum

Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (article L. 2121-17) ;

- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers communautaires absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : BEAL Corinne - BEAULAIGUE Nelly - BROUSSARD Cédric - CHAUDIER Florian - CLOT Dimitri - DREVET Hélène - DURIEUX Pierre - GOUY Pascal - GRANGE Jean-Paul - MANOHA Fabienne - MARCON Catherine - MARCON Pierrick - MEYNET Isabelle - MOULIN Christophe - MOURIER Fanny - OUDIN Marie-Laure - PARRAT Éric - SABOT Thierry - SOUCHON Patricia - VALLAT Robert.

Excusées : MERLE Pascale (pouvoir à MARCON Catherine) - MORIN Colette - MOUNIER Emeline (pouvoir à Florian CHAUDIER).

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Thierry SABOT est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Pas de remarque particulière.

## TRAVAUX

- Le Crouzet - Travaux AEP, réseaux secs, épuration : choix de l'entreprise

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant la réalisation des travaux réseaux AEP, EU, réseaux secs et création d'une épuration au village du Crouzet.

2 entreprises ont remis une offre à savoir Ets BOUCHARDON et Ets GRAS.

L'estimation réalisée par le Cabinet d'Etudes CETI était de 120 075.00 € HT.

Les critères de notation fixés étaient :

Valeur technique : 40%

Prix : 50%

Délai : 10%

Il en ressort le tableau d'analyse suivant :

| CRITERES              | PONDERATION | BOUCHARDON   | GRAS         |
|-----------------------|-------------|--------------|--------------|
| Valeur technique 40 % | 40          | 35           | 40           |
| Prix prestations 50%  | 50          | 50           | 31.30        |
| Prix offre HT         |             | 101 870.00 € | 139 955.00 € |
| Délai 10%             | 10          | 10           | 10           |
| TOTAL                 | 100         | 95           | 81.3         |

La Commission Travaux - ouverture des plis a retenu l'offre des Ets BOUCHARDON pour un montant de 101 870.00 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce choix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise BOUCHARDON pour un montant de 101 870.00 HT pour effectuer les travaux du Crouzet.

Monsieur Le Maire rappelle la réunion d'information pour les habitants du Crouzet le samedi 10 octobre à 10H - salles annexes Mairie.

- Le Crouzet : dissimulation Basse Tension

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation Basse Tension au Crouzet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente. Ces travaux sont estimés à 46 556.97 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux en demandant à la Commune une participation de 34% du montant HT de la dépense soit :  
 $46\,556.97\text{ €} \times 34\% = 15\,829.37\text{ €}$ .

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avant-projet de mise en souterrain du réseau Basse Tension ;
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à payer la somme de 15 829.37 € environ.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

- Le Crouzet : enfouissement Telecom

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement Telecom au Crouzet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses est de 7 112.27 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la Commune, une participation de :

$$7\ 112.27 - (412\ m \times 8\ \text{€}) = 3\ 816.27\ \text{€}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement Telecom Le Crouzet ;
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération ;
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 3 816.27 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

- Le Crouzet : éclairage public

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage Public au Crouzet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses s'élève à 10 306.66 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 % soit :

$$10\ 306.66 \times 55\ \% = 5\ 668.66\ \text{€}.$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public au Crouzet ;
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la Commune est adhérente ;
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 5 668.66 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

- Le Crouzet : programme de coupe 2021

Monsieur Le Maire explique que l'ONF est en train de préparer les programmes de coupe pour l'année 2021.

En ce qui concerne DUNIERES, une parcelle forestière est concernée pour le programme de coupe 2021 :

\_ Forêt sectionale du Crouzet \_ Parcelle 4\_U

Compte tenu de l'historique de cette parcelle et de leur connaissance de celle-ci, l'ONF propose de reporter cette coupe en 2023 car le dernier passage en coupe est trop récent (fin dernière exploitation Avril 2016).

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix contre la proposition de l'ONF, décide de ne pas reporter la coupe de bois en 2023.

- Extension électrique Rue des Côtés - PC DELAIGUE-JAMES

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'extension Basse Tension peuvent être réalisés par le SDE de la Haute-Loire (Syndicat Départemental d'Energies) concernant la demande de permis de construire de Marie JAMES et Alexis DELAIGUE - Rue des Côtés.

Comme la Commune ne souhaite pas livrer le génie civil et conformément aux décisions prises par son Comité, le SDE peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 10 €/mètre soit :  $10 \times 100 = 1\ 000$  €.

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant la longueur résultant des travaux définitifs.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser cette dépense.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

- Réparation du chauffage du Centre de Tri

Le système de chauffage du centre de tri ne fonctionne pas correctement. Par conséquent, il convient de remplacer la chaudière gaz et le système de diffusion de la chaleur par des radiateurs. 2 devis ont été demandés : HERVE THERMIQUE = 19 670.69 € TTC et SARL DREVET = 20 840.57 € TTC.

La commission travaux du 21 septembre 2020 privilégie l'offre de la SARL DREVET, artisan local, vu le faible écart de prix.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre note de cette information.

Pas de remarque particulière.

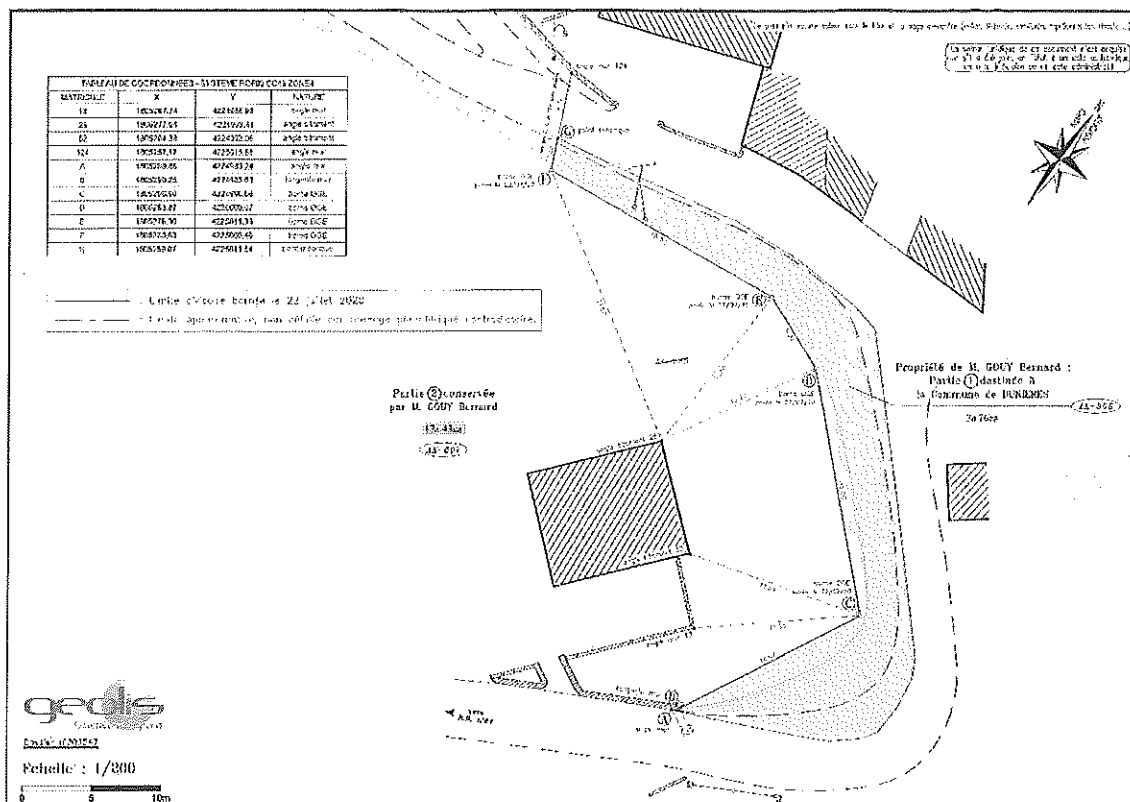
## FONCIER

- Régularisation foncière Rue du Château avec M. GOUY

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 12 février 2016.

Afin de sécuriser la Rue du Château, il convenait de couper légèrement un virage. Une partie de la parcelle AK n°685 nouvellement numéroté AK n°808 d'une superficie de 276 m<sup>2</sup> doit être achetée à Monsieur GOUY Bernard pour l'euro symbolique - frais (notaire et géomètre) à la charge de la Collectivité.

Monsieur Patrice FAUGIER - géomètre expert a procédé au bornage définitif en juillet 2020.



Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 1 abstention) donne un avis favorable à l'acquisition de la parcelle AK n°808 par la Commune de DUNIERES.

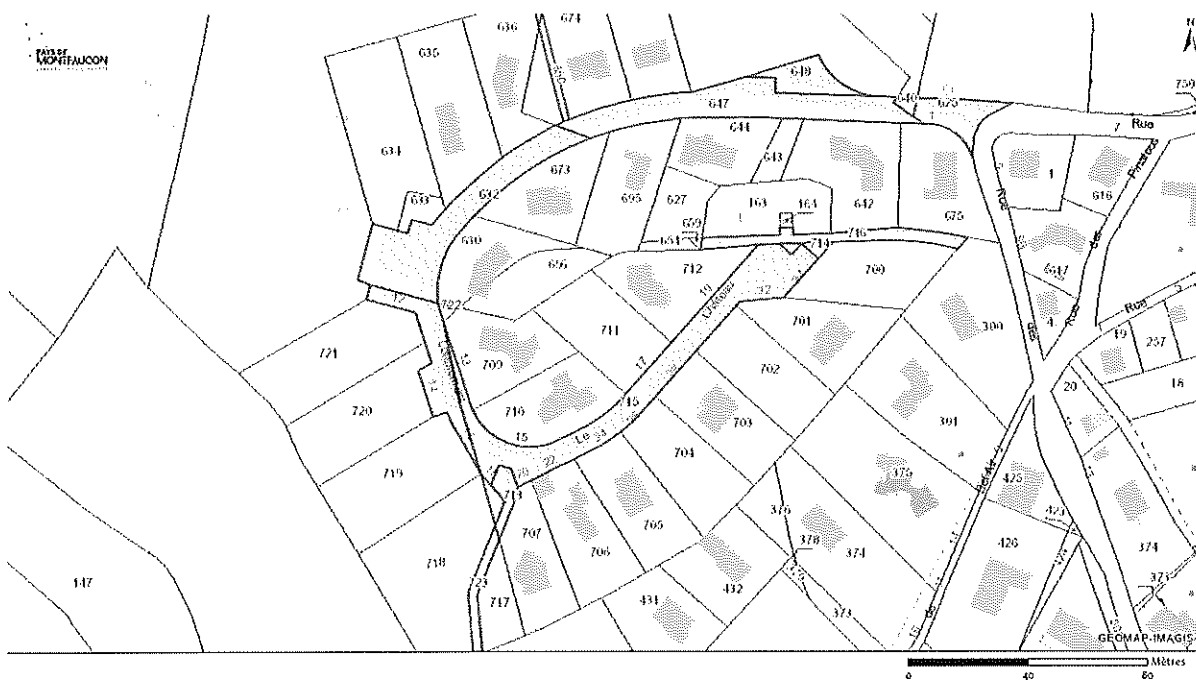
- Transfert voirie Lotissement Le Château - Cts ROUCHON

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de procéder au transfert de la voirie interne du Lotissement Le Château appartenant aux Consorts ROUCHON.

Les points de non-conformité énumérés dans la délibération du 10 septembre 2018 ont été corrigés.

Il convient donc de procéder au transfert des parcelles suivantes : AY n°625 (220 m<sup>2</sup>) 640 (27 m<sup>2</sup>) 648 (247 m<sup>2</sup>) 647 (1053 m<sup>2</sup>) 650 (78 m<sup>2</sup>) 637 (17 m<sup>2</sup>) 632 (1041 m<sup>2</sup>) 724 (477 m<sup>2</sup>) 715 (1427 m<sup>2</sup>) 708 (46 m<sup>2</sup>) 713 (105 m<sup>2</sup>) 723 (126 m<sup>2</sup>) 714 (42 m<sup>2</sup>) 716 (286 m<sup>2</sup>).

Le prix de vente est fixé à 1 € - frais à la charge de l'acquéreur.



Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

Le Conseil Municipal, à la majorité (moins 1 abstention), autorise l'acquisition par la Commune de DUNIERES des parcelles AY n°625 (220 m<sup>2</sup>) 640 (27 m<sup>2</sup>) 648 (247 m<sup>2</sup>) 647 (1053 m<sup>2</sup>) 650 (78 m<sup>2</sup>) 637 (17 m<sup>2</sup>) 632 (1041 m<sup>2</sup>) 724 (477 m<sup>2</sup>) 715 (1427 m<sup>2</sup>) 708 (46 m<sup>2</sup>) 713 (105 m<sup>2</sup>) 723 (126 m<sup>2</sup>) 714 (42 m<sup>2</sup>) 716 (286 m<sup>2</sup>).

- Acquisition chemin piétonnier - Rue du Onze Novembre à M. BARNOUIN

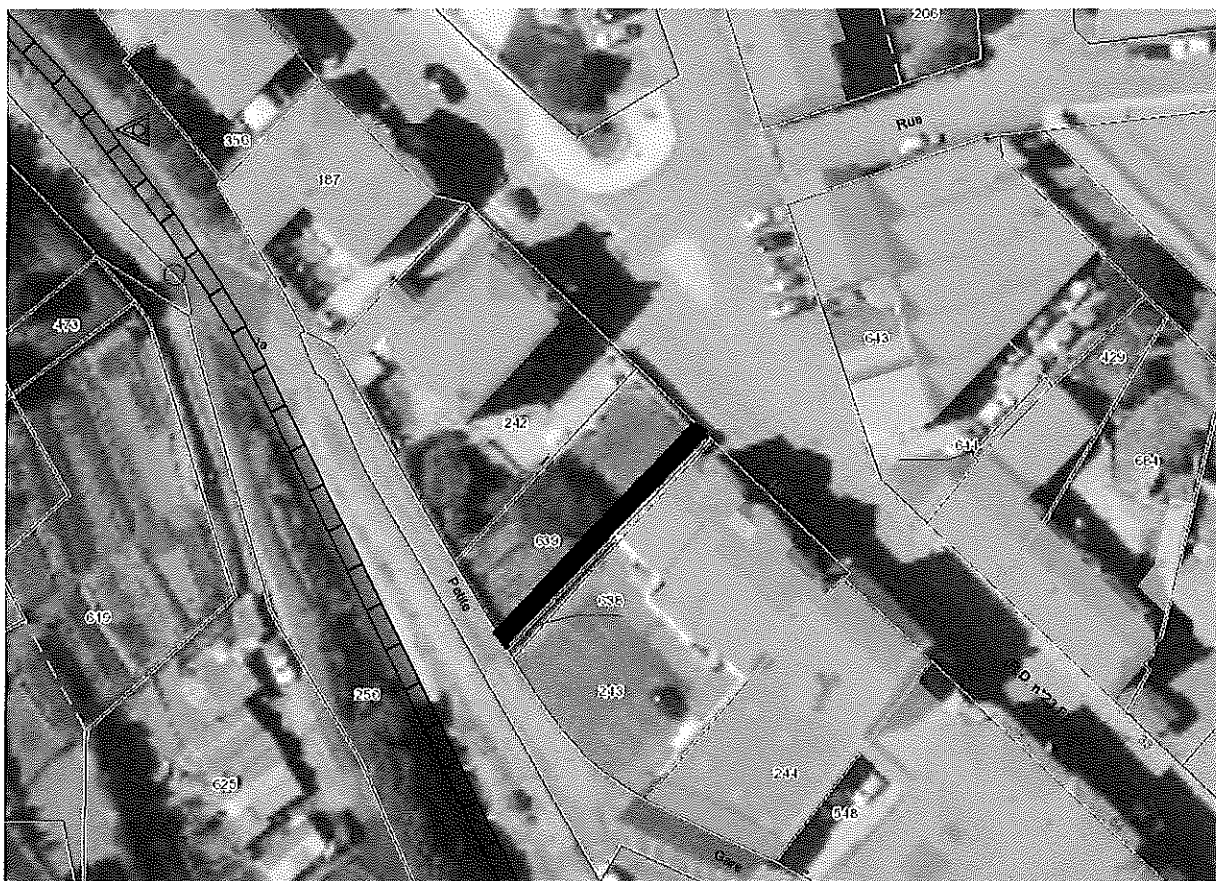
Monsieur Le Maire rappelle une discussion du Conseil Municipal du 28 février dernier.

Une bande de terrain de 2 mètres de large et 30 mètres de long environ au droit de la parcelle AK n°639 sera achetée aux nouveaux propriétaires de la maison ex PIERRETI puis CIFFOTTI à savoir Monsieur et Madame BARNOUIN. L'idée étant de créer un chemin piétonnier.

La construction du mur de clôture séparant ledit chemin et la propriété sera à la charge de la Commune.

Les frais relatifs à cette vente (géomètre, notaire) seront à la charge de la Commune.

Le prix de vente est fixé à 1800 € TTC l'ensemble.



Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.



## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- Fonds de concours CCPM - acompte 4

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 concernant la mise en place d'un fonds de concours « voirie-bâtiments-infrastructures-équipements » à l'attention de toutes les Communes de la CCPM. Le plafond maximum du fonds de concours pour DUNIERES est de 1 261 500 € TTC.

Il propose de solliciter une quatrième demande d'acompte (détail dépenses en PJ) pour un montant de dépense éligible de 1 097 780,21 €. Il précise qu'en ce qui concerne les subventions pour l'école, la Commune a présenté un peu plus de 50 % des travaux. Pour être cohérent comptablement, la CCPM souhaite prendre en compte environ 50 % des subventions même si elles n'ont pas été touchées.

La demande d'acompte serait donc de  $1\,097\,780,21\text{ €} - 313\,492,50\text{ €} = 784\,287,71 / 2 = 392\,143,86\text{ €}$

Ci-dessous la consommation du fonds de concours :

| MONTANT FDC 2018-2020 | CUMUL      | 1 261 500.00 | RESTE        |
|-----------------------|------------|--------------|--------------|
| ACOMPTE 1             | 92 025.10  | 92 025.10    | 1 169 474.90 |
| ACOMPTE 2             | 333 821.63 | 241 796.53   | 927 678.37   |
| ACOMPTE 3             | 480 934.29 | 147 112.66   | 780 565.71   |
| ACOMPTE 4             | 873 078.14 | 392 143.86   | 388 421.85   |

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande d'acompte n°4.

- PLU - avenant n°2

Monsieur Le Maire rappelle que le marché de la révision du PLU a été signé avec l'entreprise ALTEREO pour un montant de 30 414 € TTC

Un premier avenant a été signé concernant l'exposition composée de 10 panneaux de concertation pour un montant de 1 896 € TTC.

Monsieur Le Maire explique qu'une nouvelle proposition d'avenant au marché pour reprendre la procédure doit être validée pour un montant de 1 596 € TTC.

Cet avenant prévoit de réaliser les travaux suivants :

- Réalisation d'une synthèse du contexte réglementaire lié au Code de l'Urbanisme et à la prise en compte du SCOT ;
- Explication de la procédure de révision du PLU ;

- Réalisation d'une synthèse de l'ensemble des travaux réalisés depuis le début de la procédure ;
- Animation d'une réunion supplémentaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature du deuxième avenant pour un montant de 1596.00 € TTC.

- Subvention borne numérique tactile LEADER

Monsieur Le Maire explique qu'une subvention LEADER (fonds européens) a été demandée dans le cadre de la mise en place d'une borne numérique tactile pour faciliter l'accès aux services à la population.

Une délibération en date du 27.09.2019 a été prise mais il convient de la modifier car il est envisageable de solliciter une aide plus conséquente.

Un avis d'opportunité favorable du Comité de Programmation a été reçu le 26.09.2019.

Il convient de valider le plan de financement :

Coût total du projet : 17 374 € HT soit 20 848.80 € TTC (facture)

LEADER : 11 119.36 €

Autofinancement : 6 254.64 €

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Adopter le plan de financement
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter la subvention LEADER
- D'assurer une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

- Installation camion KEBAB - droit de place

Monsieur Le Maire explique qu'il a été sollicité par Monsieur Aladag MUTLU de LAPTE qui souhaite obtenir un emplacement sur la Commune pour son commerce ambulancier de type Food Truck.

Il rappelle la délibération du 25.10.2011 fixant les droits de place pour les pizzaiolos à 5€ par occupation (accès à l'électricité compris).

Monsieur SABOT Thierry précise que ce dossier a été évoqué à la commission urbanisme du 22.09.2020.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la venue de ce marchand et de statuer sur son lieu d'implantation : devant la mairie ou Place du Gymnase.

A la majorité, une voix contre, le Conseil Municipal valide cette nouvelle installation.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place d'un panneau interdiction de stationner sauf livraison - Avenue de la Gare

Monsieur Le Maire explique que Madame RICHIER du pressing installe un panneau fabrication « maison » interdiction de stationner devant son établissement pour lui faciliter la manutention de sacs entre son camion de livraison et son magasin. Monsieur SABOT Thierry, adjoint, a été interpellé par un voisin mécontent. Pour mettre fin à cela, il propose de mettre un panneau interdiction de stationner sauf livraison à cet endroit.

Monsieur SABOT Thierry précise que ce dossier a été évoqué à la réunion urbanisme du 22.09.2020.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de donner son avis.

Le Conseil Municipal décide donc de mettre un panneau interdiction de stationner sauf livraisons et d'aller voir les commerçants pour les encourager à aller stationner plus loin la journée afin de laisser des places disponibles pour les clients.

- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau du SEM et du SES

Ces rapports ont été envoyés aux Conseillers Municipaux par mail.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre note sans besoin de délibérer.

Monsieur Le Maire rappelle l'importance du sujet de l'eau dans une Commune.

- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.

Monsieur Le Maire propose à chaque adjoint responsable de sa Commission de faire un point rapide de l'avancée des réflexions et des décisions prises afin d'en informer l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur GRANGE Jean Paul, Adjoint, informe que la nouvelle navette commandée sous l'ancienne mandature, a été réceptionnée mais qu'elle ne correspond pas aux besoins car elle n'a pas de coffre. Il indique qu'il a négocié un remplacement avec PEUGEOT comme suit :

Coût total navette : 25 881.26 € TTC (facture du 07.08.2020)

Dont frais administratifs et divers : 1993.76 TTC

Achat du nouveau véhicule : 34 359.76 € TTC  
Proposition de reprise du véhicule : 23 887.50 € TTC  
Remise complémentaire : 8412.50 € TTC

+ Prix final : 2 059.76 € TTC  
+ Malus écologique : 1 629.00 €  
Coût supplémentaire => 3 688.76 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au changement de la navette.

Prochain Conseil Municipal : 20.10.2020 20H (à confirmer)

Fin de séance.

Fait à DUNIERES, le 25 septembre 2020.

Le Maire - Pierre DUNIERES

